

**Création d'une unité mobile d'urgences sociales**

---

*(Dépôt)*

La police est confrontée de plus en plus souvent à des violences domestiques ainsi qu'à des personnes en difficulté demandant une présence et un appui psychologique immédiat.

La difficulté d'assurer un suivi lors des interventions de police de nuit et le week-end se fait de plus en plus grande.

Avec ce postulat, nous proposons de mettre sur pied une unité mobile d'urgences sociales qui répondrait à un réel besoin 24 heures sur 24, ainsi que le week-end.

*(Développement)*

Des situations inattendues de crise aggravées par la précarité dans laquelle se trouve une tranche de la population plongent certaines personnes et leur famille dans une profonde détresse. Certains individus en arrivent à commettre des actes irréfléchis. Dans de telles situations, seules l'aide et la présence, sur le champ, de professionnels permettent d'apporter des réponses adéquates.

En effet, la difficulté d'assurer un suivi lors des interventions de nuit et le week-end est de plus en plus grande. L'aide adéquate ne peut pas être apportée par les agents de police qui sont intervenus. En outre, ces derniers sont souvent mobilisés plusieurs heures pour des tâches qui dépassent leur mission première, ce qui augmente la difficulté de leur propre travail.

La mise sur pied d'une unité mobile d'urgences sociales permettrait de répondre à ce réel besoin 24 heures sur 24, week-end compris. Une vraie prise en charge, relayant l'intervention de la police, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, pourrait être ainsi assurée, en continuité et en complémentarité avec le travail effectué, durant les jours ouvrables par les services existants.

Cette unité pourrait diriger les personnes vers le bon endroit de manière à résoudre un problème récurrent, ce qui éviterait des interventions ultérieures. Lors de violences domestiques où l'alcool joue souvent un rôle, un suivi s'impose de façon à empêcher une totale déstabilisation du cercle familial, ce qui aggrave régulièrement les problèmes sociaux.

Lorsque le placement d'un enfant en situation de détresse s'impose durant la nuit, la police devrait être appuyée, de manière à répondre à ses besoins psychologiques ou d'ordre matériel.

Après l'intervention de la police lors de conflits familiaux, la présence de personnes spécialisées s'impose de manière à calmer avec les mots justes une situation tendue.

Les questions auxquelles devrait répondre le rapport qui ferait suite à ce postulat sont les suivantes:

1. Inventorier les différentes situations où ce genre d'interventions s'avère nécessaire
2. Définir quels services déjà existants pourraient avec leur personnel assurer tout ou partie des tâches de cette nouvelle unité de prise en charge sociale et psychologique (p. ex.: services sociaux régionaux, etc.)
3. Régler la coordination entre la police, l'unité mise en place et les services existants
4. Définir dans quels cas l'unité mobile d'urgence aurait la compétence d'intervenir sans la police
5. Evaluer les coûts qu'entraînerait la mise sur pied d'une telle unité.

(Sig.) Catherine Keller-Studer et Christian Ducotterd, député(e)s  
et 32 cosignataires

13 mai 2005